

PGE : Bruno Le Maire annonce de nouvelles facilités de remboursement

« PGE : Bruno Le Maire annonce des facilités de remboursement », titre **Les Echos**, constatant la possibilité pour les entreprises qui auraient des difficultés pour rembourser leur PGE de **décaler les premières échéances de remboursement à fin 2022 et de les étaler sur dix ans**. Toutes les entreprises ne seraient pas concernées par le nouveau report. Il s'agit, selon le ministre de l'Economie, de venir en aide aux « quelques milliers d'entreprises qui voient arriver l'échéance du printemps en se disant : "je ne vais pas arriver à rembourser" ». Elles seraient « entre 25 000 et 30 000 » dans ce cas, « essentiellement des commerçants, des artisans et des restaurateurs », a-t-il précisé sur RTL. L'étude des dossiers devra se faire au cas par cas, pour des entreprises dont « les difficultés financières sont avérées », et **c'est le médiateur du crédit qui donnera son aval ou non**. « Ces nouvelles règles, décidées quelques mois avant l'élection présidentielle, ont été « validées par la Commission européenne, par le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau, et par la FBF avec laquelle je signerai un accord en début de semaine prochaine », a assuré Bruno Le Maire. Selon **Les Echos**, **l'accord de Bruxelles n'est qu'informel à ce stade et devra lui aussi être officialisé la semaine prochaine**. (**Les Echos, p.26**)

« Pour la première fois, l'Etat va devenir actionnaire indirect via la restructuration d'un PGE », titre **Les Echos**, détaillant que Bercy négocie avec les banques la première conversion d'un prêt garanti par l'Etat en capital d'une entreprise en difficultés, le groupe Pierre & Vacances. Un dossier qui fera office de précédent si la pandémie se durcit. (**Les Echos, p.26**)